



Rapport du conseil communal du 20 janvier 2025

Présents : Monsieur Luc Delvaux, Bourgmestre; Monsieur Pierre Frankinet, Madame Laure Malherbe, Monsieur Christian Moray, Madame Pascale Ummels, Monsieur Amaury Masson, Échevins; Monsieur Denis

Lambinon, Monsieur Alain Collienne, Monsieur Michel Beaufays, Madame Sylvie Garray, Monsieur Damien Fontaine, Madame Françoise Grignard, Monsieur Julien Cahay, Monsieur François Collienne, Madame Géraldine Demarteau, Madame Emilie Simon, Madame Stéphanie Philippin, Madame Florence Giet, Monsieur Maxime Leerschool, Madame Renée Peutat-Broers, Madame Lucie Lorenzi, Madame Lise Thérer, Conseillers; Monsieur Joseph Ponthier, Président du CPAS; Madame Anne-Françoise Delville, Directrice générale f.f.;

Excusés : Monsieur Olivier Rouxhet, Madame Catherine Gasquard-Chapelle, Monsieur Emmanuel Radoux,

En vert, les votes.

En mauve, nos remarques.

En ce qui concerne les questions orales d'actualité, nous reprenons tel quel le résumé du procès verbal publié par la commune. Nos remarques complémentaires sont en mauve.

1. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Ce point est approuvé à l'unanimité

2. Droit d'interpellation d'un habitant

Cette interpellation concernait la carrière du Coreux

3. Subsidés 2025 - Phase I - Approbation

Ce point est approuvé à l'unanimité

Subsidés de fonctionnement

Les Mouflets : 11 660 euros

FNC section Louveigne - Gomzé-Andoumont - Sprimont : 3540 euros;

4. Société Coopérative Spriméole - Souscription de parts supplémentaires

Ce point est approuvé à l'unanimité

Suite à la levée de fonds effectuée par la SC PRIMOCOOP auprès des citoyens sprimontois et aqualiens, la commune souscrit des parts supplémentaires dans Spriméole afin de permettre à celle-ci de racheter 15% du capital de la SA Les Vents de Damré (LVDD), société d'exploitation du parc éolien de Sprimont.

Ce capital supplémentaire s'élève à 78.250,00 €.

Le budget nécessaire à sa libération est prévu au budget initial de 2025.

5. Délégation de compétences en matière de marchés publics - Approbation

Ce point a été approuvé avec 19 voix « pour », 2 voix « contre » (MCS) et 1 abstention (MCS)

Si nous pouvons adhérer pour des raisons essentiellement pratiques à la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires pour les dépenses du budget ordinaire dans les limites proposées au projet de délibération, nous ne pouvons accepter en l'état les autres dispositions du point que vous nous présentez.

S'appuyant sur le principe de la séparation des pouvoirs, nos régimes contemporains dits démocratiques semblent tous souffrir du même mal : une concentration des pouvoirs aux mains de l'exécutif.

C'est ce que bon nombre de citoyens constatent dans et hors des mouvements citoyens.

Certes la conclusion de certains marchés publics et concessions requièrent une certaine célérité, mais à l'inverse la véritable démocratie, exige, notamment, de prendre le temps, c'est le prix à payer pour une véritable démocratie, pour une véritable transparence dans la gestion de la chose publique.

La seule urgence qui doit retenir notre attention, c'est l'urgence de prendre le temps, de s'arrêter pour réfléchir et débattre, c'est cela la démocratie.

Qui dit délégation de pouvoir dit, en principe, délégation de la responsabilité juridique, laquelle prend tout son sens lorsqu'un préjudice est causé.

Personnellement je vois mal comment le seul collège pourrait assurer cette responsabilité, savoir l'obligation de réparer un préjudice, puisqu'au final ce serait quant même la commune, soit l'ensemble des citoyens qui passeraient à la caisse.

Nous voterons donc CONTRE cette délégation de pouvoirs, cette concentration de pouvoir dans les mains du seul collège communal, d'autant qu'en matière de marchés publics, le Code de la Démocratie Locale et de la décentralisation, prévoit - en son article L1222-3, par. 1er, al. 2- en cas d'urgence impérieuse résultant d'événements imprévisibles, le collège communal peut toujours, d'initiative, exercer les compétences du conseil communal quant au choix de la procédure de passation et la fixation des conditions de marchés publics.

Enfin, comme à chaque fois que nous ne pouvons adhérer aux propositions de la majorité, dans un esprit de construction collective nous proposons une alternative, sachez chers collègues que nous sommes à votre disposition pour participer à une réflexion et à une mise en place d'un système de gouvernance démocratique qui rencontreraient les besoins de célérité et de simplification administrative dont vous nous faites part, et que nous comprenons.

6. RCA - Plan d'entreprise 2025-2029 - Communication

Ce point est approuvé à l'unanimité

7. RCA - Tarifs 2025 et niveaux de subside lié au prix - Approbation

Ce point est approuvé à l'unanimité

8. RCA - Budget 2025 - Approbation

Ce point est approuvé à l'unanimité

9. Convention de partenariat entre le Foyer culturel de Sprimont et la commune de Sprimont dans le cadre du projet "Ciné-Aînés" - Approbation

Ce point est approuvé à l'unanimité

10. Renouvellement de la CCATM - Approbation

Ce point est approuvé à l'unanimité

Nous attirons votre attention sur deux choses :

- recentrer le but de la CCATM, il semblerait qu'il y ai des tas d'avis qui ne sont pas liées aux questions posées;
- nous avons demandé le rapport, c'est très succinct, c'est dommage. Encore une fois, au niveau de la transparence, ce serait bien d'avoir un rapport qui comprend autre chose que seul le nombre de dossiers abordés.

Mme Ummels, échevine : c'est un rapport obligatoire pour garder les subsides. Les réponses aux questions sont dans les permis.

MCS : ce serait beaucoup plus facile de les lire dans le rapport.

Mme Ummels, échevine : je vais voir avec le service mais c'est un gros travail.

11. Personnel communal - Délégations de compétences en matière d'engagement et de licenciement - Approbation

Ce point a été approuvé avec 20 voix « pour » et 2 voix « contre » (MCS)

Nous sommes déjà intervenus sur ce point le 26/09 dernier. Vous nous avez expliqué les difficultés rencontrées pour ne pas « perdre » d'éventuels candidats ou pour licencier un membre du personnel pour faute grave.

Nous comprenons ces difficultés, cependant, nous sommes persuadés que nous tous ici réunis pourrions trouver ensemble, une ou plusieurs solutions pour répondre aux besoins de l'administration tout en laissant au conseil communal ses attributions.

Conseillers communaux ... que ce soit dans la majorité ou dans l'opposition, nous sommes tous mandatés par les citoyens pour travailler dans l'intérêt de tous les sprimon-tois.

Déléguer les pouvoirs, c'est ouvrir la porte à un éventuel clientélisme. Trouver ensemble une ou des solutions alternatives, c'est montrer clairement qu'il n'y a plus de place pour des pratiques du passé, c'est faire preuve de transparence, c'est prendre en considération l'avis de tous les citoyens et non seulement celui des citoyens qui ont voté pour la majorité.

Nous voterons donc contre cette délégation de pouvoirs qui n'a pas fait l'objet d'une concertation, d'un travail collaboratif entre les conseillers communaux et estimons qu'elle ne peut être envisagée comme seule solution possible.

C'est avec plaisir que nous participerions à ce travail collaboratif utilisant l'intelligence collective pour élaborer des possibles solutions plus en adéquation avec la vraie démocratie.

Questions orales d'actualité

MCS : demande ce qu'il s'est passé avec la croix Humblet à Rouvrex.

Collège : les circonstances exactes ne sont pas connues. Après avoir été mise de côté par un citoyen de Rouvrex afin qu'elle ne soit pas volée, elle va être réparée et replacée.